

ARRONDISSEMENT D'EVREUX
Canton de CONCHES
Mairie de
27190 FERRIERES HAUT CLOCHER
Tél. 02.32.24.94.20

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 12 AVRIL 2021 à 18h30
dans la salle multi-activités

Étaient présents : MM. Jean-Daniel GUITTON, Sophie JEHENNE, Raphaël TANGUY, Bernadette CHAILLOT, Jean-Pierre LE BIEZ, Eric WASIELA, Stéphane CARREZ, Véronique DUVALLET, Hinda KASDAR, Magali RAVARD, Robert BEAUTIER, Catherine VASSEUR, Emmanuel TERRYN

Absents : Frédéric MARCHAND (procuration à R. TANGUY), Christelle VERGER,

Secrétaire de séance : S. CARREZ

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CCAS

Le CCAS a été dissous au décembre 2019. Toutefois, vu la date tardive de ce vote, en raison du premier confinement, l'exercice comptable avait été ouvert par la trésorerie. Mais, aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice 2020, donc seul apparaît sur les comptes de gestion et administratif le résultat 2019, à savoir + 12 616.51 €. Les 2 comptes ont été adoptés à l'unanimité des présents et représentés (M. Le Maire s'étant absenté pour le vote du compte administratif).

BUDGET PRIMITIF 2021 DU COMMERCE MULTISERVICES

Adopté à l'unanimité

Section de **fonctionnement** : dépenses et recettes s'équilibrent à 322 627 €.

Section d'**investissement** : la somme est arrêtée à 114 677 €. L'essentiel correspond à la reprise du déficit, au remboursement du capital des emprunts, au projet d'achats d'une vitrine réfrigérée et de quelques travaux, financés par un virement du fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Adopté à la majorité

1. Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 546 515 € avec un virement à la section d'investissement de 224 533 €. Les dotations notifiées sont de 151 677 €, soit 23 731 € de moins que le réalisé 2019. Les contributions directes diminuent de 24 068 € avec des taux constants et malgré la fusion de la part départementale de taxe foncière bâti avec la part communale. Par contre, les allocations compensatrices augmentent de 31 996 €. Au total, la fiscalité représente + 7 928 € par rapport au réalisé 2019.

2. Investissement : l'équilibre est atteint à hauteur de 544 901 €.

Les principaux postes de dépenses sont le report du déficit de 2020, le remboursement du capital des emprunts, l'achat de terrains, la mise en conformité de la salle d'évolution sportive et de loisirs, des aménagements de sécurité, création d'une réserve incendie, l'achat d'un logiciel de facturation, d'une sono et d'un vidéoprojecteur, la pose de nouvelles portes aux écoles, la création d'un parking, d'une aire multisports (si les subventions sont accordées pour ces 2 dossiers).

En recettes, les sommes suivantes sont prévues pour financer les dépenses : affectation du résultat 2020, récupération de tva, taxe d'aménagement, fonds de concours de la communauté de communes pour les travaux de sécurité bâtiment crèche et cantine, une subvention pour la réserve incendie et le virement du fonctionnement.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Avec la suppression de la taxe d'habitation et la fusion des parts départementale et communale de taxe foncière bâti, les taux sont votés à l'unanimité comme suit et restent identiques à 2020, à savoir :

Foncier bâti.....	38.54 % (anciennement 18.30 % commune et 20.24 % département)
Foncier non bâti.....	51.17 %
CFE.....	16.79 %

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DES CHEMINS RURAUX ET COMMUNAUX

Le principe de la constitution d'une commission relative aux chemins ruraux et communaux est adopté. Reste à en définir la forme exacte et la composition.

QUESTIONS DIVERSES

Subventions projets d'investissement (DETR et DSIL) : Au niveau de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR), la commission chargée d'étudier les dossiers supérieurs à 100 000 € s'est réunie et pour le moment le projet d'aménagement d'une aire multisports n'a pas été retenu. Par contre, il reste un espoir au titre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Pour les projets inférieurs à 100 000 €, dont la création d'un parking, la décision de M. Le Préfet est en attente.

Enfin pour la réserve incendie, la subvention Etat (DETR) et Département a été accordée pour un montant total de 6 720 € pour une dépense prévisionnelle de 11 200 €

Tombes abandonnées : la procédure de reprise de 3 ans mise en place en 2017 est arrivée à expiration. Le travail va donc se poursuivre.

Fait le 19 avril 2021

Le Maire

